



News Service: 165/99

Index A1: AFR 57/34/99fr

Embargo : 1<sup>er</sup> Septembre 1999 (16 h 30 GMT)

## **Togo: La Francophonie doit réaffirmer son attachement aux droits de la personne humaine**

À quelques jours seulement de l'ouverture du sommet de la Francophonie qui doit se dérouler à Moncton, au Canada, Amnesty International appelle les États membres à faire de la protection des droits humains et de la fin de l'impunité au Togo leurs premières priorités.

« La Francophonie, qui a joué un rôle essentiel dans l'accord conclu en juillet 1998 entre le gouvernement togolais et les partis d'opposition, a manqué à ses devoirs vis-à-vis de la population togolaise en ne mettant pas en exergue dans cet accord la défense des droits fondamentaux », a déclaré Amnesty International.

L'Organisation appelle les États membres de la Francophonie – qui s'apprête à réunir les gouvernements des pays francophones – à réaffirmer leur volonté de voir les droits humains respectés au Togo et à veiller à ce que les auteurs d'atteintes aux droits fondamentaux soient traduits en justice.

« La culture d'impunité qui prévaut au Togo doit être bannie immédiatement, a ajouté Amnesty International. La Francophonie doit saisir l'occasion qui lui est offerte de demander instamment aux autorités togolaises de prendre des mesures concrètes pour empêcher toute nouvelle violation des droits humains. »

Le 20 août, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des Nations unies a accepté de créer une commission internationale d'enquête sur les exécutions extrajudiciaires qui, selon Amnesty International et d'autres organisations des droits humains, ont eu lieu à l'occasion de l'élection présidentielle togolaise en juin 1998.

Amnesty International salue la mise sur pied de cette commission d'enquête, mais exhorte les Nations unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la crédibilité de ces investigations.

L'organisation de défense des droits fondamentaux craint en effet que les plaignants, les témoins et les défenseurs des droits humains livrant des informations à la commission ne s'exposent à des représailles de la part des autorités togolaises.

Depuis la publication, le 5 mai 1999, du dernier rapport en date d'Amnesty International sur le Togo, intitulé Togo. État de terreur, les autorités de ce pays continuent à incarcérer et arrêter arbitrairement les défenseurs locaux des droits humains. Au moins un de ces militants a été torturé en détention. Certains ont été contraints de se réfugier dans la clandestinité, tandis que d'autres ont fui le pays avec leur famille.

Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International, a même été cité à comparaître le 15 novembre 1999 devant un magistrat instructeur du tribunal de grande instance de Lomé, pour être éventuellement inculpé « d'atteinte à l'honneur, de diffusion de fausses nouvelles, d'incitation à la révolte et d'attentat à la Sûreté extérieure de l'État ».

Amnesty International craint que les autorités togolaises ne mettent à profit l'information judiciaire ouverte contre Pierre Sané pour empêcher la commission d'enquête de recueillir des informations et d'interroger des témoins, en arguant du fait que l'affaire est entre les mains de la justice.

L'Organisation appelle les représentants de la Francophonie du monde entier à faire en sorte que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans craindre d'être arrêtés ni intimidés par les autorités au Togo.

« Ce n'est qu'en réitérant son attachement aux idéaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme que la Francophonie affirmera le rôle moteur positif qu'il exerce au sein du monde francophone », a conclu Amnesty International

FIN.../

\*\*\*\*\*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Anne Sainte-Marie, à Moncton, au (1) 506 531 6227, ou le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566. Vous pouvez également consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).**